

CONCOURS D'ENTREE

Master Musique de Chambre

Programme d'entrée 2^{ème} cycle (Master)

Type de Master concerné par ce concours d'entrée :

- Deuxième discipline principale du Master d'instrument
- Master Musique de chambre (candidature à un premier Master ou à un deuxième Master)

Conditions d'admission

L'admission dans ce 2^{ème} cycle d'étude se fait par voie de concours. Les candidats doivent être titulaires d'un DNSPM d'instrument ou d'un diplôme d'instrument valant grade de licence (ou bachelor) délivré par un établissement d'enseignement supérieur en France ou à l'étranger.

Le concours d'entrée se déroule en deux étapes :

EPREUVE D'ADMISSIBILITE

Il est d'abord précédé à une sélection des candidats sur dossier par l'équipe pédagogique. Cette première sélection a pour objectif de :

- vérifier le déroulement de la scolarité des candidats, y compris pour les étudiants venant du CNSMD de Paris, ou dans le cas de groupes formés partiellement d'étudiants non issus des CNSMD.
- examiner le projet du groupe : ce projet décrit dans le dossier d'inscription doit préciser la manière dont le groupe entend poursuivre les trois objectifs précisés dans la fiche cursus, le répertoire envisagé et éventuellement la participation occasionnelle d'autres étudiants du cycle Master ou d'étudiants extérieurs au CNSMD (dans le cadre d'une formation à « géométrie variable »), ainsi que toute précision que le groupe juge utile dans le cadre de sa candidature.

EPREUVE D'ADMISSION

Les candidats retenus après cette sélection doivent ensuite se présenter à une épreuve d'admission devant jury, dont les modalités sont définies chaque année par le directeur :

- un programme de deux œuvres représentatives du répertoire dans lequel le jury choisira des extraits pour une durée de 30 minutes.
- un entretien avec les membres du jury